

1. Contexte professionnel – Finalité du diplôme :

Doter le public en formation d'une qualification adaptée aux caractéristiques de l'emploi et aux besoins de l'entreprise, dans le domaine du service rapide.

2. Fonctions et missions dans l'entreprise

- 1/ Qualifier les professionnels disposant à l'issue de la formation de l'ensemble des compétences requises pour réaliser, en autonomie, les activités suivantes :
 - a/ toute intervention relevant du service rapide sur groupe moto-propulseur et organes périphériques, éléments de liaison, éléments de sécurité et de confort,
 - b/ la relation client durant l'intervention,
 - c/ la gestion et l'organisation relatives à la fonction « Opérateur Service Rapide ».
 -
- 2/ Développer les compétences permettant aux jeunes salariés en formation de s'adapter à des situations professionnelles en évolution.

3. Qualités requises :

- Organisé – Animé d'une curiosité technique – Esprit d'initiative

4. Conditions d'admission :

- Jeunes de 16 à 25 ans et demandeurs d'emplois dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
 - Salariés (selon le référentiel spécifique)
 - Candidats de niveau* troisième de l'enseignement général ;
 - Candidats titulaires ou de niveau* CAP Mécanicien en maintenance de véhicules ;
 - Candidats titulaires ou de niveau BEP Maintenance des véhicules automobiles ;
- sous réserve que l'ensemble des candidats retenus aient satisfait à des tests d'aptitude et de motivation.

** sous réserve de l'application du décret n° 98-246 du 2 avril 1998, relatif à la qualification professionnelle.*

Ce texte précise que les personnes qui ne sont pas titulaires, au minimum, d'un CAP ou qui ne disposent pas d'une expérience professionnelle de trois ans (...) doivent être placées « sous le contrôle effectif et permanent » d'une personne qualifiée professionnellement (...).

5. Suite dans les études après l'obtention du diplôme :

- CQP Mécanicien Spécialiste Automobile
- CQP Opérateur Spécialiste Service Rapide

6. Durée de la formation :

- 283 heures à l'ICF : entre 7 et 8 mois
- 1 semaine / mois à l'ICF

| REGLEMENT D'EXAMEN | | DUREE DE L'EPREUVE |
|--|--------|-------------------------|
| INTITULE DES EPREUVES | COEF | |
| I/ EPREUVE ECRITE (1) - Étude de cas | 2 | 3 h maxi |
| II/ EPREUVES PRATIQUES (2) - Épreuve A - Épreuve B | 2 3 | 2 h 30 maxi 4 h maxi |
| III/ EVALUATIONS EN ENTREPRISES - Évaluation 1 - Évaluation 2 | 2 | |

(1) une note inférieure à 5 est éliminatoire

(2) une note moyenne inférieure à 10, après application des coefficients, est éliminatoire

Mentions :

14 ≤ n < 16 **bien**

16 ≤ n < 18 **très bien**

18 ≤ n < 20 **très bien avec excellence**